



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

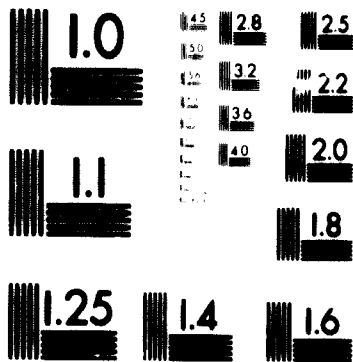
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

1 OF 1



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

24 x
F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. RESTREINTE

UNIDO/TCD.17
4 novembre 1970

FRANCAIS

01696

Services industriels spéciaux

RAPPORT FINAL D'UNE MISSION EN HAUTE-VOLTA
POUR LA PROGRAMMATION DES COMPLEXES AGRO-INDUSTRIELS

(15 avril - 30 juillet 1970)

P.H. Dabrowski

2763

14.70-6095

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Résumé	1
I Généralités	1
II Agriculture voltaïque	3
III Transformation des produits agricoles	10
IV Commerce extérieur	16
V Conclusions et recommandations	20

Le présent document a été rédigé par M. P.H. Dabrowski, de l'Institut d'Economie Rurale de Varsovie, Pologne, expert de l'ONUJI.

Résumé

1. En raison des conditions climatiques de la Haute-Volta une production agricole - ou horticole - élevée par unité de superficie et une diversification des productions agricoles ne sont pratiquement possibles que sur les périmètres irrigués. Dans ces conditions la programmation des complexes agro-industriels dans ce pays doit être précédée par la réalisation de grands travaux hydrauliques, coûteux mais indispensables.
2. La voie maritime est la seule voie d'exportation en masse des produits agricoles de la Haute-Volta vers les marchés éloignés. L'éloignement de la mer, qui augmente les coûts de transport, et la détérioration des "terms of trade", n'assurent pas des perspectives encourageantes à l'exportation des matières premières agricoles, mais on peut escompter des débouchés pour le sésame et pour le karité. La Haute-Volta doit orienter la programmation des complexes agro-industriels (CAI) surtout sur les marchés de ses voisins (accords inter-pays à long-terme) et partiellement sur le marché national, actuellement encore très limité.
3. L'état insuffisant du réseau routier, le coût élevé de l'énergie, les problèmes aigus des cadres techniques, limitent l'intérêt des investisseurs potentiels dans le domaine de l'industrie agricole et alimentaire. Outre les CAI importants, il faut prendre en considération les possibilités de la création de CAI basés sur les groupements villageois précoopératifs. Cette solution exige la préparation des cadres et l'organisation d'un centre national pour le développement des formes coopératives en agriculture voltaïque.
4. Parmi les produits agricoles importés, dont la production nationale doit être augmentée afin de limiter l'importation, le sucre représente une position importante, mais un CAI sucrier est déjà en cours de réalisation (dans le Sud-Ouest du pays, production 25 000 t, marché national et ivoirien). On ne peut pas diminuer l'importation de la farine et des céréales de la même façon, mais grâce au projet de minoterie qui sera réalisé bientôt dans la même région que la sucrerie, l'utilisation des céréales locales augmentera dans la production de la farine pour le marché national.

La Haute-Volta importe tissus et fils de coton, mais le CAI cotonier, créé depuis plusieurs années par la CFDT a assuré un accroissement considérable de la production - dans la zone centrale du pays surtout - et de l'exportation du coton. La première usine textile voltaïque, à Koudougou, a commencé le développement de l'industrie textile nationale, grâce à laquelle l'importation des tissus de coton sera remplacée par la production nationale.

Le lait est importé. Il faut entreprendre des efforts à l'instar du Niger, vers la production de lait local, en débutant par la réalisation d'un petit CAI laitier à OUAGADOUGOU et d'un autre à BOBO-DIOULASSO. Le premier projet est déjà préparé, avec production à partir du lait importé; il faut le remplacer le plus tôt possible par le lait local.

5. Parmi les produits exportés de la Haute-Volta les animaux vivants représentent la valeur la plus grande. Ce secteur doit attirer aussi la plus grande attention des autorités voltaïques. Malheureusement la réalisation des investissements envisagés par le Plan-Cadre 1967-70 dans le domaine des productions animales n'était atteinte qu'à 22% durant les 3 premières années du Plan. L'abattoir frigorifique moderne prévu pour Ouagalougou, d'une capacité de 12 000t, doit être réalisé sans délai, et le CAI "Bétail-Viande" doit être organisé par la future Compagnie Nationale de Développement des Productions Animales, parce que la création de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande, les prédispositions naturelles, surtout dans le Nord du pays où les autres productions agricoles sont presque impossibles, et les traditions de la Haute-Volta en élevage exigent qu'on fasse tout ce qui est possible pour améliorer le cheptel et moderniser la commercialisation et la transformation dans ce domaine. Le déficit de la viande des 5 pays de la Communauté et du Ghana est évalué à 100 000 t par an. Le CAI voltaïque "Bétail-Viande" doit répondre à cette demande qui ne cessera d'augmenter. La Compagnie Nationale Voltaïque de Développement des Productions Animales est au stade de projet et les détails de l'organisation de prochain CAI "Bétail-Viande" ne sont pas connus (ranchs sahéliens ou élevage traditionnel modernisé). De toute façon les problèmes de production, conservation et distribution du fourrage doivent être inclus, ainsi que d'autre part l'utilisation des sous-produits d'abattoir, y compris l'ensemble du secteur cuirs et peaux. La production des fourrages doit être organisée en liaison avec le CAI céréalier.

Dans le domaine des légumes une conserverie de tomates est prévue dans le plan (plantations dans le Sud-Ouest du pays, 2-2 500 t des concentrés). Le projet est accepté par le Conseil de l'Entente et à juste raison, parce que la demande est considérable et sera de plus en plus grande. Dans le domaine des fruits il faut organiser un CAI à partir d'une certaine structure coopérative qui existe dans le Sud-Ouest du pays afin d'utiliser la matière première abondante que représentent les mangues (env. 50 000 t). Le marché des pays voisins et de la Haute-Volta, et partiellement les marchés éloignés, peuvent être pris en considération.

Il faut tripler le projet actuel de plantation de l'anacardier- également dans le Sud-Ouest du pays - pour qu'on puisse entamer les préparatifs de l'implantation d'une usine de traitement des noix de cajou. La Haute-Volta doit profiter de l'existence de débouchés importants pour ce produit, d'autant plus qu'une possibilité de l'implantation d'une usine à partir de 500 t de matière première est apparue. Une plantation de 1 500 ha plus la production des arbres plantés par les villages (boisement planifié à entreprendre) permettent de construire une usine dans 5-6 ans.

6. La statistique agricole doit être organisée en Haute-Volta afin de programmer le développement des complexes agro-industriels à l'échelle nationale et régionale.
7. La réalisation des investissements déjà prévus et la programmation de prochains complexes agro-industriels exigent que la coordination poussée de l'activité de différents organismes nationaux et régionaux voltaïques soit assurée, ainsi que les contacts avec les organismes internationaux etc. Un bon spécialiste doit s'occuper uniquement de l'agro-industrie au sein de la Direction du Développement Industriel au Ministère du Plan de la République de la Haute-Volta, et prochainement un groupe même de spécialistes bien formés doit être organisé pour assurer la programmation et la réalisation satisfaisante des complexes agro-industriels dont on ne peut surestimer l'importance pour l'économie nationale voltaïque.

I. GENERALITES.

I.1. Lieu et durée de la mission.

La mission a été effectuée à OUAGADOUGOU, capitale de la République de Haute-Volta, entre le 21 avril et le 25 juillet 1970, la durée totale s'étalant du 15 avril (départ de Varsovie) au 30 juillet 1970 (retour). Une prolongation de deux semaines de la durée prévue dans la description de poste a été accordée par l'ONUDI afin de réaliser quelques déplacements supplémentaires.

I.2 But de la mission (en résumé)

Déterminer les projets industriels les plus faisables en indiquant l'ordre de priorité de leur réalisation en s'appuyant sur:

- l'analyse de l'agriculture voltaïque et de ses potentialités;
- l'analyse des importations et des exportations des produits alimentaires;
- l'analyse de la situation des industries alimentaires voltaïques;
- l'identification des produits alimentaires destinés au marché national et ceux susceptibles d'être exportés;
- l'étude préliminaire de la demande future (consommation locale et exportation).

I.3 Lieu d'affectation et conditions de travail

Au cours de ma mission, j'ai été rattaché à la Direction du Développement Industriel au Ministère du Plan et des Travaux Publics. Les conditions de travail étaient satisfaisantes. Seules les possibilités de déplacements dans le pays furent assez limitées en raison du manque de moyens de transport. Cependant, j'ai pu visiter la région du Sud-Ouest du pays, la région du Nord, orientée sur la production animale (KAYA - DORI) et la région de FADA N'GOURMA (Est). J'ai aussi effectué quelques visites dans la région de la capitale voltaïque.

I.4 Sources statistiques, autres sources d'informations

Les sources statistiques sur la production agricole et sur son développement sont insuffisantes. Il m'a fallu reprendre les évaluations courantes à l'échelle nationale, ou, parfois, par grandes régions, sans pouvoir les vérifier. Les données sur la commercialisation des produits agricoles, sur les abattages contrôlés, ainsi que sur les échanges extérieurs étant plus exactes, sans, toutefois, être certaines, elles permettent, dans certains cas, d'évaluer indirectement les tendances de développement de la

production agricole. Les études effectuées autrefois, ou menées actuellement, facilitent une certaine connaissance de la situation. Les contacts directs avec les responsables des services gouvernementaux et régionaux et avec les entrepreneurs de l'industrie agricole et alimentaire furent souvent fructueux au cours des recherches des éléments d'informations.

L'expert tient à exprimer ici ses remerciements à Messieurs les Directeurs des Services Gouvernementaux:

- M. Hyacinthe OUEDRAOGO - Direction du Développement Industriel,
- M. Léopold SIRY WANTISSE - Direction du Développement Rural,
- M. Idrissa YAYA - Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural
- M. Moïse TRAORE - Direction des Eaux et Forêts

des facilités accordées pour l'accomplissement de sa mission, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu lui fournir plusieurs renseignements au cours des visites à différents organismes nationaux, régionaux et sur le terrain.

II. AGRICULTURE VOLTAÏQUE

II.1 Productions agricoles principales.

La programmation des complexes agro-industriels doit être fondée nécessairement sur des données précises concernant la production agricole, son volume, les changements annuels des ensemencements, des rendements unitaires, l'autoconsommation et la commercialisation des produits agricoles (les échanges sur les marchés locaux sont importants en Haute-Volta, mais on ne dispose pas de données chiffrées les concernant), etc. Il faut connaître les données nationales provenant des données régionales et sous-régionales. Or la statistique agricole en Haute-Volta n'existe pas. Les évaluations courantes ne donnent qu'un ordre de grandeur approximatif des différents éléments, où la marge d'erreur dépasse probablement les variations annuelles et même les tendances à moyen terme (sauf pour certaines branches).

Nous voulons mentionner ici la nécessité (et les possibilités) de l'organisation de service statistique agricole, en soulignant seulement que la participation de la Haute-Volta au Recensement Agricole Mondial 1970 n'a pas été possible en raison du manque de crédits nécessaires afin d'organiser les études régionales statistiques.

L'amélioration dans le domaine de la statistique agricole dans un délai aussi bref que possible est donc indispensable, entre autres du point de vue de la programmation des complexes agro-industriels.

Le tableau 1 présente quelques informations de base sur la production agricole voltaïque.

II.2 Milieu naturel

Selon les opinions courantes, le milieu naturel limite sérieusement les potentialités agricoles de la Haute-Volta. En effet, à l'exception des bas-fonds et d'autres petites régions aux conditions géologiques favorables, les sols sont très superficiels, peu fertiles et arides. La glèbe contient très peu de matière organique et en perd beaucoup sous l'action de hautes températures en période sèche et de fortes pluies en hivernage. La saison des pluies est courte, (températures moyennes très élevées), comme on le voit dans le tableau 2.

Les conditions climatologiques et la pauvreté des sols sont surtout à l'origine d'une faible utilisation agricole des terres. Pour la superficie totale du pays de 27,4 millions ha, c'est environ 2,1 millions ha qui sont ensemencés chaque année (8%);

environ 6,6 millions ha sont en jachère (24%); les pâturages couvrent environ 1,4 million ha (5%); les forêts classées 2,3 millions ha (3%) et environ 15 millions ha (55%) ne sont pas utilisés - savanes (Sud et Centre du pays) et territoires dépeuplés (surtout dans le Sahel).

L'eau conditionne le développement de la production agricole, tant végétale qu'animale. Même l'approvisionnement des familles rurales en eau potable est difficile en Haute-Volta et limite les ressources de la main d'oeuvre, insuffisantes en raison des techniques rurales très primitives. Les excédents commercialisables ou la production intensive entreprise uniquement en vue de l'approvisionnement des usines de l'industrie agricole peuvent être envisagés essentiellement dans les périmètres irrigués. Mais aussi dans d'autres territoires, l'application de différentes méthodes de la conservation de l'eau (telles que grands et moyens barrages, labours selon les courbes de niveau) et la fumure organique (cultures fourragères telles que Stylosanthés, Brachiaria, Andropogon, Pois d'Angola, Mil fourrager et le développement de l'élevage fermier) peuvent assurer l'augmentation considérable des productions vivrières, permettant le développement des cultures industrielles. Donc, malgré les conditions défavorables du milieu naturel, la réalisation d'un vaste programme hydraulique, y compris l'hydraulique pastorale, et la généralisation de l'encadrement contenant les éléments susmentionnés peuvent entraîner le développement rural ouvrant de plus grandes possibilités de création des complexes agro-industriels.

En ce qui concerne le programme hydraulique, dont la réalisation dans les années qui viennent est nécessaire, on estime que dans la région Sud-Ouest, on peut aménager environ 10 000 ha (pour la riziculture surtout), dont la Vallée du Kou est aménagée avec l'aide chinoise (Formose) sur 1 300 ha (surface 1970 = 100 ha). Dans les régions centrales, il ya environ 2000 ha de plaines à aménager en aval des barrages construits ou réalisables, les travaux en cours concernent quelques périmètres de 30 - 150 ha. Les possibilités d'aménagement des bas-fonds sont considérables, mais seul le programme s'étendant sur environ 200 ha pour les régions OUAGADOUGOU et KOUDOUGOU est plus ou moins établi. Le financement de ces travaux pose des problèmes difficiles.

II.3 Structures agraires.

La densité moyenne de population en Haute-Volta est de 19 habitants au Km², mais les différences régionales sont considérables. Le Nord du Pays est très faiblement peuplé, dans le Sud et l'Est du Pays certaines régions ont une faible densité ou bien sont

**TABLERAU 1 - ESTIMATIONS SUR LE VOLUME DES PRINCIPAUX
PRODUITS AGRICOLES DE LA HAUTE-VOLTA ('000 T)**

	<u>1963-65</u>	<u>1966</u>	<u>1969</u>	<u>Surtout dans les régions suivantes:</u>
Mil et sorgho	600-1100	765	916	Toutes les régions
Mais	70-120	102	125	Sud, Est
Ris - paddy	20-45	33	42	Sud, Est
Arachides	100-130	78	93	Est, Centre, Sud
Coton - graine	-	20	41	Ouest, Centre
Fonio	9-30	9	-	
Igname	-	34	-	
Patate	-	41	-	
Manioc	-	12	-	
Niébé	-	97	-	
Voandzou	-	80	-	
Sésame	-	7	-	
Karité	2-18	-	-	
Tabac	-	0.4	-	
<u>Cheptel (milliers)</u>				
Bovins		2 400		
Moutons		1 600		
Chèvres		2 300		
Chevaux		66		
Anes		78		

TABLEAU 2 - QUELQUES DONNEES CLIMATOLOGIQUES

(moyennes)

ZONE	Durée de la saison de pluies (jours)	Période	Précipi- tations (mm)	Températures			
				I	IV	VII	X
Sahélienne (DORI)	90	10.6-10.9	540	34	41	34	38
Nord Soudanienne (OUAGADOUGOU)	107	1.6-18.9	860	35	39	32	36
Sud Soudanienne (BOBO-GAOUA)	150	1.5-1.10	1170	34	36	30	33

dépeuplées (à cause de leur insalubrité), tandis que dans le Centre et dans le Nord-Ouest il ya des régions avec 30-45 habitants par Km², ce qui présente une forte densité vu la pauvreté des sols et les conditions climatologiques défavorables.

L'habitat rural est extrêmement primitif. Les villages sont d'une petite taille (100 - 200 personnes), dispersés en brousse. Les familles rurales, se composant de 7 - 15 personnes, ne cultivent le plus souvent que quelques hectares et laissent chaque année une bonne partie de terre en jachère, ce qui est jusqu'ici indispensable pour empêcher l'érosion et la dégradation du sol dans le milieu naturel de la savane, faute de techniques agricoles appropriées, dont l'introduction sera de plus en plus nécessaire lors de l'intensification de la production agricole.

Le système de l'encadrement change progressivement la situation, les paysans voltaïques étant, selon plusieurs expériences, relativement ouverts aux actions entreprises dans ce domaine. Les Centres d'Education Rurale forment les jeunes agriculteurs, en raison d'environ 20 000 par an (les meilleurs deviennent encadreurs ou continuent leur formation).

Les structures agraires existantes décident d'une orientation principale de l'agriculture voltaïque sur l'autoconsommation. Ce qui est particulièrement grave c'est qu'il est difficile, dans les cadres actuels, d'intéresser les agriculteurs à produire autant que possible au-dessus du minimum de leurs besoins alimentaires et non seulement ce qui est nécessaire comme un certain excédent à commercialiser afin d'acheter quelques produits tels que sel etc... et de payer les impôts.

La création de besoins pour susciter un intérêt à produire davantage afin de commercialiser le produit est donc d'importance toute particulière. Mais pour cela, l'élargissement du réseau de magasins de brousse, d'un organisme national de commercialisation qui existe (SOVOLCOM - Société Nationale de Commercialisation) - nous développerons les problèmes de commercialisation plus loin - et l'approvisionnement en moyens de production, doivent être nécessairement envisagés malgré toutes les difficultés qui sont bien connues telles que le manque de cadres convenablement formés, la concurrence du système traditionnel de commercialisation et du crédit, la dispersion de l'habitat rural et, très souvent, l'accès difficile aux villages pendant la saison des pluies.

Les structures agraires en Haute-Volta présentent donc un handicap important à la création des complexes agro-industriels, si ceux-ci devaient être basés sur les excédents des produits de l'agriculture traditionnelle. Or il faut prévoir au premier chef l'organisation de

l'approvisionnement des usines à partir des plantations. Cependant, l'exemple du coton, dont nous parlerons plus loin, montre qu'il est possible, même avec les structures agraires actuelles, d'assurer la commercialisation et d'influencer la production même, à condition de bien adapter l'organisation du complexe agro-industriel à la situation actuelle, aux structures existantes, en vue de les transformer. Certaines formes pré-coopératives apparaissent déjà en agriculture voltaïque - les groupements villageois. Ils pourront être pris en considération comme les éléments de l'organisation de la production afin d'alimenter les usines de transformation, surtout et d'abord dans le cas de l'aménagement des périmètres irrigués (plaines et bas fonds aménagés). Il faut mentionner ici l'exemple - à mon avis encourageant - des coopératives maraîchères. Il faut insister sur le développement de la coopération agricole comme un des éléments de la programmation des complexes agro-industriels prochains. Nous tenons à souligner, de notre côté, l'importance de la réalisation du plan de développement des institutions coopératives proposé au PNUD (Assistance Technique 1971 - 1972).

Les meilleurs groupements villageois, les plus animés, doivent continuer et renforcer leur activité en tant que coopératives agricoles. Les coopératives agricoles reconnues passeraient des contrats de livraison avec l'organisme national de commercialisation ou bien directement avec les usines de transformation. Elles seraient toujours liées directement avec les organismes régionaux de développement, faciliteraient la distribution des moyens de production et la propagation du crédit rural.

Nous considérons cette structure comme un élément fondamental de la programmation des complexes agro-industriels en Haute-Volta.

II.4 Commercialisation des produits agricoles et marché national

La commercialisation des produits agricoles s'effectue surtout sur les nombreux petits marchés locaux que nous venons de mentionner. Il ya ensuite certains marchés moyens, visités davantage par les commerçants, collectant des quantités de produits plus importantes, qui vont alimenter les centres de consommation et le circuit d'exportation.

D'après le Service de l'Elevage, le nombre de marchés aux bestiaux d'une certaine importance s'élève à environ 60, dont 10 qui peuvent être considérés comme marchés principaux, où la commercialisation concerne 5-25 000 bovins et 15-50 000 caprins et ovins par an (par marché). Une dizaine de marchés peut être classés comme des marchés moyens (au-dessous de 5 000 bovins et 5-20 000 petits ruminants par an). Il ya, de plus, environ 40 marchés secondaires (environ 500 bovins et 2-10 000 petits ruminants chacun). Dans la plupart des cas, le lieu et l'importance des marchés pour les autres produits agricoles correspondent aussi à cette classification.

Les débouchés importants sont représentés par des villes comme Ouagadougou (environ 100 000 habitants), Bobo-Dioulasso (environ 75 000 habitants), Koudougou (environ 30 000 habitants) et Ouahigouya, Kaya, Réo (environ 15 000 habitants).

La SOVOLCOM est chargée d'assurer une partie de l'approvisionnement de la population urbaine et rurale en produits de première nécessité. Au cours de la réorganisation, datant de l'année 1967, son rôle en commercialisation des produits agricoles fut limité à la collecte du riz. Les défauts en matière de commercialisation et de transformation du riz ont été mis en lumière, et des recommandations données, par Monsieur M. Th. ZWINKHUIZEN (FAO) dans son rapport sur une visite effectuée en Haute-Volta en 1969. Depuis, un expert en questions rizicoles a été attaché auprès de la Direction du Développement Rural à Ouagadougou. Deux Organismes Régionaux de Développement (Yatenga et Banfora), qui peuvent en assurer la réussite, ont été chargés de la commercialisation des produits agricoles et ont le monopole, difficilement exercé, de la collecte primaire.

Dans les autres régions, les commerçants agréés s'occupent de la collecte. Les prix d'achat des produits agricoles établis par le Gouvernement sont généralement respectés, sauf dans le cas de villages dispersés en brousse, loin des marchés, où les intermédiaires venant chercher les produits agricoles pratiquent des prix inférieurs afin de couvrir les coûts de transport, et sans doute au-delà de ce coût, tirant le profit de leur monopole réel en commercialisation dans ces secteurs.

Le réseau de magasins de la SOVOLCOM est composé de 21 boutiques et de deux centres d'expédition (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

Il est indispensable que la SOVOLCOM se transforme en un organisme efficace de commercialisation d'une part en ce qui concerne la distribution de produits de consommation (création de besoins afin d'inciter à produire et à vendre les produits agricoles) et, d'autre part, en ce qui concerne l'achat des produits agricoles. Il faut poursuivre les efforts visant l'amélioration de l'activité de la SOVOLCOM pour assurer la collecte de céréales et la création de stocks - régulateurs dans le cadre de l'Office de Céréales, dont la mise en oeuvre est envisagée et réellement nécessaire, ainsi qu'en ce qui concerne les autres produits agricoles dont seul le contrôle par la SOVOLCOM peut assurer l'approvisionnement régulier des usines de transformation qui existent ou bien qui seront implantées.

La livraison du coton et du tabac aux usines est assurée et contrôlée par les industries respectives. Il en sera de même pour

la canne à sucre. Les légumes, les mangues, sont partiellement commercialisés par les coopératives agricoles. La commercialisation d'autres produits doit être effectuée de plus en plus par un organisme efficace de commercialisation.

La réalisation de complexe agro-industriel dans le domaine de la production animale (afin d'accomplir le rôle important de la Haute-Volta dans le cadre de la Communauté Economique de Bétail et de la Viande qui vient de naître) dépend aussi considérablement du renforcement de la SOVOLCOM.

Pour cela il faut insister sur l'amélioration de la situation dans ce domaine, en réalisant toutes les recommandations d'une mission effectuée en 1967 par le FAC et assurer les moyens nécessaires (investissements, transport, formation de cadres).

En examinant les problèmes de la commercialisation et du marché intérieur, il faut souligner l'importance de la contrebande entre la Haute-Volta et les pays voisins, surtout le Ghana. Ce commerce illégal prive le budget national d'une importante source de revenus. Il est autant indispensable que réalisable d'assainir la situation en cette matière, ce qui coïncide avec les remarques exposées ci-dessus au sujet des tâches de plus en plus grandes dont doit être chargé l'organisme national de commercialisation.

Le marché intérieur de la Haute-Volta est représenté par la population s'élevant à environ 5,2 millions d'habitants (1970). Au cours de la programmation des complexes agro-industriels, il faut prendre en considération la capacité d'absorption de ce marché, surtout à cause de la position géographique intérieure du pays (l'éloignement du port d'Abidjan, lié par l'unique voie ferrée est de 1 200km), et à cause de la détérioration des termes de l'échange pour plusieurs produits africains.

Le marché intérieur potentiel est important (d'après le nombre d'habitants), mais la part de la population urbaine est extrêmement faible (2%), le nombre de salariés est d'environ 23 000, et surtout le pouvoir d'achat est très bas. (Le produit National Brut annuel est évalué à 45-50 \$ US par habitant, c'est-à-dire qu'il est un des plus bas de tous les pays en voie de développement.)

Pour illustrer le niveau du Pouvoir d'Achat, nous tenons à citer ici l'essentiel des résultats d'une enquête sur le budget-consommation effectuée par la Direction de la Statistique et de la Mécanographie.

Un défaut principal de cette source d'informations est qu'elle date des années 1963-1964, mais la situation ne pouvait pas (malheureusement) changer suffisamment pour que la valeur des résultats obtenus perde son intérêt. En revanche, il faut souligner que l'étude a été effectuée sur un échantillon très représentatif.

D'après cette enquête les dépenses mensuelles par ménage (7-9 personnes en moyenne) dans deux grandes villes et dans deux grandes régions rurales, étaient les suivantes, par groupes:

I. <u>POPULATION URBAINE</u>	<u>OUAGADOUGOU</u>		<u>BOBO-DIOULASSO</u>	
	<u>(% des ménages à niveau respectif)</u>			
-de 3 000 Fr CFA = -de 11 \$US	16,9%		14,7%	
3-10 000 " = 11-36 "	43,6%		36,5%	
10-20 000 " = 36-73 "	18,9%		23,3%	
20-30 000 " = 73-109 "	9,0%		8,2%	
+de 30 000 " = +de 109 "	11,6%		7,3%	
	100,0%		100,0%	

II. <u>POPULATION RURALE</u>	<u>REGION EST</u>		<u>REGION OUEST</u>	
	<u>(% des ménages à niveau respectif)</u>			
-de 3 000 Fr CFA = -de 11 \$US	67,4%		80,0%	
3-10 000 " = 11-36 "	24,8%		13,9%	
10-20 000 " = 36-73 "	4,0%		4,1%	
+de 20 000 " = +de 73 "	3,8%		2,0%	
	100,0%		100,0%	

Les dépenses mensuelles de 3 000 Fr CFA par ménage en Haute Volta correspond à 0,05 \$ US par jour et par personne. C'est le plafond de dépenses à la consommation pour 2/3 à 4/5 de la population rurale dans ce pays (93% de la population totale). Les dépenses moyennes par jour et par personne dans les grandes villes sont de 60 à 85 FR CFA = 0,24 - 0,30 \$US, mais la plupart de la population urbaine ne dépense pas à la consommation plus de 50 Fr CFA par personne et par jour (= 0,18 \$US).

Le niveau de vie en Haute-Volta et le manque d'emplois poussent environ 500 000 jeunes à l'émigration vers les pays côtiers (la Côte d'Ivoire en particulier, dont le P.N.B./ hab. est environ 5 fois plus élevé). On estime que les émigrants envoient chaque année environ 2 milliards de Fr CFA (environ 3 millions \$US), ce qui correspond à peu près à 40% de la valeur de tous les produits exportés

par la Haute-Volta. Le marché intérieur est privé du pouvoir d'achat, que représenterait la population expatriée, ce qui est compensé seulement en partie par les entrées susmentionnées.

Les conclusions qui en peuvent être tirées sont évidentes:

- l'augmentation des productions vivrières doit être une tâche primordiale de la politique agricole du pays, la population couvrant ses besoins alimentaires par la production locale, assurant le minimum de nourriture quotidienne;
- le marché intérieur est extrêmement limité, mais vu la faiblesse du niveau des dépenses, leur augmentation se traduit par l'accroissement d'achat des denrées alimentaires;
- l'extension des cultures destinées à la transformation et l'exportation de produits d'origine agricoles est indispensable;
- l'industrialisation du pays, afin d'assurer l'emploi pour la main-d'oeuvre surabondante et d'augmenter le nombre de salariés (extension du marché national) est un objectif de premier ordre;
- les possibilités de l'industrialisation basée sur d'autres secteurs étant très limitées, c'est le développement rural et le développement de l'industrie agricole et alimentaire orientée surtout sur les marchés extérieurs, qui peuvent et doivent surtout contribuer au décollage économique de la Haute-Volta.

III. TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Actuellement on compte en Haute-Volta 19 usines qui peuvent être classées dans l'industrie agricole et alimentaire. Nous les énumérons ci-dessous sans tenir compte de l'importance économique de chaque unité, mais en les groupant selon les produits agricoles transformés.

1. Brasserie de Haute-Volta

A Bobo-Dioulasso (existe depuis 1964).

Production de bière et eaux gazeuses. Capacité utilisée à 70 - 80 %.
Orientation exclusive sur le marché national.

<u>Production</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	(unité)
Bière	36 800	40 200	42 400		hectolitres
Boissons gazeuses	21 000	17 000	17 000	22 000	"
Glace	3 316	3 086	2 879	4 300	tonnes

Chiffre d'affaires: 546 millions de Fr. CFA. Emploi: 131.

2. Boissons de Koubri

Rég. Ouagadougou (existe depuis 1965).

Production à petite échelle artisanale de boissons non alcoolisées à base de jus de bananes, aromatisées de cola (importation), du vin de banane, du vinaigre.

3. Agglomération du sucre

A Banfora (région Sud-Ouest), (existe depuis 1969).
Production du sucre en morceaux à partir du sucre importé (monopole d'importation).
Approvisionnement du marché national. L'usine ne marche pas encore à pleine capacité. Une sucrerie va être construite au même endroit. Une plantation de canne à sucre en assurera la matière première. Vente sur le marché national et en partie sur le marché ivoirien.

4.-9. Boulangeries semi-industrielles

Deux à Ouagadougou. 4 à Bobo-Dioulasso.
Production du pain à partir de blé importé. La consommation du pain croît. (Il y a également un certain nombre de petites boulangeries dans les petites villes et en brousse).

10. Rizerie SISALIA (usine ancienne)

A Bobo-Dioulasso.
Traitement du paddy - capacité 3000 T/an. La production du riz augmente et la consommation monte. Le traitement annuel se situe au-dessous de 1500 T (décorticage effectué par pilonnage et par des machines simples, commercialisation contrôlée surtout par les négociants.)

11. Huilerie - savonnerie (usine ancienne).

A Bobo-Dioulasso.
Traitement de l'arachide et du karité, partiellement de la graine de coton. Une nouvelle usine en construction va traiter surtout la graine de coton et aussi de l'arachide et du karité. Huile et tourteaux d'arachide - exportation. Savon - marché local.

<u>Production</u>	<u>1965-66</u>	<u>1966-67</u>	<u>1967-68</u>	<u>1968-69</u>	(unité)
Huile d'arachide (raffinée)	1 164	759	452	710	tonnes
Beurre de karité	488	747	1 171	945	"
Savon	1 220	1 901	2 327	2 399	"
Tourteaux d'arachide	1 343	1 055	506	807	"

Chiffres d'affaires: 356 millions F CFA pour la campagne 1969.
Emploi: 200 - 250.

12. Egrenage du coton

A Ouagadougou (existe depuis 1958).
Traitement du coton brut: 1966/67 5 000 tonnes
1967/68 4 300 tonnes
1968/69 7 400 tonnes
1969/70 6 800 tonnes.
Capacité: environ 7 000 tonnes.

13. Egrenage du coton

A Bobo-Dioulasso (existe depuis 1957).

Traitement du coton brut: 1966/67 16 300 tonnes
1967/68 13 000 tonnes
1968/69 16 600 tonnes
1969/70 15 500 tonnes.

Capacité environ 15 000 tonnes.

14. Egrenage du coton

A Koudougou (existe depuis 1969).

Traitement du coton brut: 1968/69 8 000 tonnes
1969/70 13 950 tonnes.

Capacité: environ 15 000 tonnes.

Ensemble, ces usines d'égrenage (CFDT) disposent d'une capacité de 37 000 tonnes. Le traitement actuel se situe essentiellement à ce niveau. Les trois usines ont produit en total:

- en 1968/69: 11 400 tonnes de coton fibre
15 000 tonnes de graine de coton.
- en 1969/70: 13 200 tonnes de coton fibre
16 200 tonnes de graine de coton.

La fibre de coton est exportée, surtout en France.

Depuis 1969 seulement, l'usine de la Voltex (Société Voltaïque des Textiles) à Koudougou travaille une partie du produit (première campagne environ 700 T.)

Les usines de la CFDT (égrenage de coton) emploient ensemble plus de 50 personnes en permanence et environ 500 saisonniers.

15. Manufacture de cigarettes.

A Bobo-Dioulasso (existe depuis 1968).

Matière première: importée (environ 200 tonnes), nationale (70 tonnes). L'utilisation du tabac voltaïque sera progressivement augmentée pour atteindre environ 100 tonnes par an. Marché national. Chiffres d'affaires 140 millions F CFA (1969). Emploi: 45.

16. Abattoir Municipal

A Ouagadougou (existe depuis 1953).

Abattage 25 - 27 000 animaux par an: environ 3 500 tonnes.
Expédition de la viande sur Abidjan environ 1 000 tonnes par an.
Usine très primitive (chambre frigorifique: 360 m³).
Capacité 8 à 10 000 tonnes.

17. Abattoir Municipal

A Bobo-Dioulasso (existe depuis 1962).

Abattage moindre par rapport à Ouagadougou, mais l'usine est plus moderne.

18. Centre de tannage et de manufacture de cuir

A Ouagadougou (réformée en 1967).

Traitement de 42 000 peaux de chèvres (1969). Exportation sur l'Europe.

Manufacture à une échelle artisanale. Chiffres d'affaires: 13,8 millions FCFA.

Emploi: 42.

19. Centre avicole de Haute-Volta

A Ouagadougou.

Le rôle principal du centre consiste à développer l'aviiculture dans la région de Ouagadougou et dans d'autres régions. Formation de cadres, problèmes sanitaires, incubation, amélioration de souches, alimentation pour volaille.

Production des aliments pour volaille - complets et concentrés 40 à 60 tonnes par an (capacité plus grande). La production des aliments pour volaille couvre les propres besoins du centre et la vente aux aviculteurs, production des aliments de porcs (sur commande). Matières premières locales importées.

Parmi les usines énumérées ci-dessus, seulement sept établissements (égrenage du coton, huilerie - savonnerie, rizerie et abattoirs) transforment les matières premières locales et le font à une échelle relativement importante.

Seul le secteur du coton est organisé selon le principe des complexes agro-industriels; l'influence des usines de transformation s'exerce donc sur la production agricole.

Deux usines relativement importantes et modernes (brasserie et agglomération de sucre) ne transforment pas encore de matières premières locales, cependant il faut reconnaître leur rôle important pour l'approvisionnement du marché. Les autres usines d'industrie agricole et alimentaire au nombre de 10 sont très peu importantes.

Parmi les usines en construction ou en projet (mais qui sont susceptibles d'être réalisées dans un proche avenir) citons:

- Une sucrerie à Banfora à laquelle nous venons de faire allusion en liaison avec l'agglomération de sucre; capacité finale 25 000 tonnes de sucre.
- Une minoterie à Banfora qui traitera le blé importé et les céréales locales (15 000 tonnes de blé, 6 000 tonnes de mil); investissement de 500 millions F CFA.
- Une rizerie à Ouagadougou d'une capacité de 3 000 tonnes par an, donc de la même taille que celle de la rizerie SISALIA à Bobo-Dioulasso, dont la capacité n'est utilisée qu'à moins de 50 %, comme nous avons indiqué plus haut.
- Une rizerie à Koudougou, d'une grande capacité (10 000 tonnes); la réalisation est prévue dans un avenir plus lointain.
- Une huilerie - savonnerie à Bobo-Dioulasso qui remplacera l'ancienne usine dont nous avons parlé.

- Une deuxième usine d'égrenage de coton à Bobo-Dioulasso: démarrage en 1970.
- Une deuxième usine d'égrenage de coton à Ouagadougou, la capacité de l'usine existante étant saturée.
- Les deux usines suivantes d'égrenage de coton (à Kaya et dans la région de Bobo-Dioulasso), dont la construction sera réalisée au fur et à mesure du développement de la production du coton dans ces régions.
- Un abattoir frigorifique à Ouagadougou, qui remplacera celui qui existe; il s'agit d'un abattoir moderne, mais d'une capacité dépassant à peine celle de l'abattoir actuel (selon les prévisions, 8 ou 12 000 tonnes par an).
- Une laiterie à Ouagadougou d'une petite capacité (5 000 litres par jour). Projet avancé. Production uniquement à partir du lait en poudre importé et reconstitué;
- Une conserverie de tomates à Bobo-Dioulasso. - usine à importance inter-Etat. La culture de tomates dans la vallée du Kou (aménagée surtout pour la culture du riz, située à proximité de Bobo-Dioulasso) et dans la région bobolaise (surtout dans le cadre de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles) en assurera l'approvisionnement de l'ordre de 25 à 30 000 tonnes par an pour une production de concentrés de 2 à 3 000 tonnes. D'après les études en cours, l'approvisionnement serait assuré pour 1/3 par la production de tomates par l'usine même afin d'équilibrer les livraisons et influencer les prix de la matière première.
- Nous tenons à souligner que certains des projets sus-mentionnés ont été inscrits dans le Plan Cadre 1967 - 70.

En ce qui concerne l'égrenage du coton, le Plan-Cadre prévoyait des investissements de 100 millions F CFA, la réalisation a été beaucoup plus importante (395 millions).

En conséquence l'exportation de fibre et graine de coton pouvait être augmentée considérablement et la mise en marche de l'usine textile à Koudougou réalisée en 1969 (investissements prévus 1 500 millions F CFA, réalisés 1250 millions).

Parmi les réalisations du Plan-Cadre on compte aussi -

l'agglomération de sucre à Banfora (prévisions : 300 millions F CFA pour investissements, réalisation 270 millions).

D'autres projets n'étaient pas réalisés au cours des trois premières années du plan:

Huilerie - Savonnerie à Bobo-Dioulasso (340 millions F CFA),
réalisation prévue pour 1971.

Abattoir à Ouagadougou (700 millions F CFA réduit à 520 millions)
réalisation prévue aussi pour 1971-72).

Conserverie de tomates à Bobo-Dioulasso (50 millions F CFA pour
études), réalisation 1971/72.

Il faut constater en conclusion que plusieurs projets d'implantation des usines de transformation, envisagés par le Plan-Cadre 1967-70, n'ont pas été réalisés. On peut nourrir des inquiétudes quant à leur réalisation et quant aux projets nouveaux d'après l'expérience de ces dernières années. Cependant les implantations furent bien choisies en fonction des conditions locales et des marchés assurés. Elles pourraient être considérées comme axes des complexes agro-industriels respectifs, dont le nombre est limité à cause de la faible possibilité de diversification des productions agricoles en Haute-Volta.

Le renforcement de la Direction du Développement Industriel et la concertation des efforts de celle-là, de la Direction du Développement Rural et de la SOVOLCOM sont donc indispensables et décisives pour aboutir à la réalisation des projets en cours, autant ambitieux que nécessaires au point de vue de développement économique du pays.

IV. COMMERCE EXTERIEUR

Les tableaux 3 et 4 donnent une vue générale des importations et exportations des produits agricoles et des produits transformés d'origine agricole. Nous avons tiré les données pour la période 1962 - 1966 de l'Annuaire Statistique du Commerce Extérieur (Ed. Office Statistique des Communautés Européennes 1969) et pour les années suivantes des matériaux du Service de la Statistique et de la Mécanographie de la Haute-Volta. La première source d'information ne s'avérait pas certaine, du moins pour certains pays (par exemple l'exportation des animaux vivants de la Haute-Volta destinés surtout à la Côte d'Ivoire n'est pas révélée dans les importations ivoiriennes)*

D'après le tableau 5 les importations totales (en valeur) ont augmenté entre 1962 et 1968 de 17%, les exportations de 169%. Malgré cela, les importations dépassent toujours la valeur des produits exportés. Cependant l'accroissement des exportations au cours de cette période a entraîné une nette amélioration de la couverture des importations par les exportations (de 23 à 52%). En 1969 les importations étaient de 27% plus élevées par rapport à l'année précédente, tandis que les exportations se situaient essentiellement au niveau de 1968, d'où le taux de couverture est retombé à 41%. Ceci est dû surtout au déclin important de l'exportation des bovins (- 23% par rapport à la moyenne (1966 - 1968) et de petits ruminants (-16%). En revanche, l'exportation de volailles était de 83% plus élevée en 1969. L'augmentation des exportations de coton et de graines oléagineuses (ainsi que de fruits - mangues - et de légumes, pour lesquels la croissance relative était importante mais où il s'agit de faibles quantités) ne pouvait pas égaliser la chute d'exportation des animaux vivants.

Deux causes principales peuvent expliquer la diminution d'exportations des animaux vivants :

- les paiements (en ce qui concerne le Ghana) sont difficiles et durent longtemps - cependant on prévoit l'amélioration dans ce domaine grâce aux accords entre les pays intéressés.
- les prix (surtout sur le marché ivoirien) se situent à un niveau trop bas; la création d'une structure d'accueil dans les pays importateurs contribuera à l'amélioration des conditions d'exportation; il faut compter ici sur l'effet de l'activité de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande créée en mai 1970.

* L'annuaire F.A.O. du commerce confirme aussi que la Côte d'Ivoire ne fait pas d'importations de bovins, cependant la Haute-Volta seule en exporte sur ce pays pour environ 6 millions \$US par an.

TABL. 3. -- IMPORTATION DE PRINCIPAUX PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE PAR
LA HAUTE-VOLTA - 1962-1969

	(en tonnes)							
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Bovins	1 048	4 827	4 179	3 982	5 536	3 406	2 358	807
Viandes (1)	39	14	40	4	2	8	5	7
Ovins/Caprins	141	550	1 118	767	1 150	957	704	443
Lait Concentré	865	1 253	1 424	1 007	1 285	937	860	1 418
Lait Frais	119	121	83	83	72	42	33	43
Beurre	52	47	52	49	49	52	65	81
Poissons (2)	866	1 959	1 360	1 357	1 307	1 237	1 155	1 085
Mil/Sorgho	53	755	312	24	397	1 335	18	1
Ris Non P.	786	61		98	54	128	69	155
Ris Pelé	1 761	3 072	3 400	3 159	4 060	3 627	1 282	1 374
Mais	821	1 045	417	324	1 686	3 209	198	206
Farine From.	5 333	5 003	6 893	8 315	11 167	11 970	13 033	14 342
Aut. Far.Cer.	924	682	317	36	1 344	149	50	152
Pates Alim.	162	200	230	204	257	203	224	301
Malt	52	-	386	400	400	597	500	686
Pommes de Terre	278	584	611	487	387	413	403	422
Tubero. (3)	903	2 819	1 225	1 024	453	417	229	180
Farine Tub.	175	315	190	232	127	159	172	198
Oranges	1 187	756	431	398	659	427	340	347
Aut. Fruits (4)	944	1 586	1 222	953	1 202	769	3 896	849
Noix Cola	12 746	22 916	15 282	15 950	16 241	12489	14 787	13 187
Jus de Fruits	58	56	68	64	26	33	22	50
Leg. Secs	213	2 417	3 840	136	135	70	98	33
Leg. Frais	699	2 488	2 502	2 247	613	438	405	31
Leg. Prep.	430	524	459	598	522	504	463	591
Graines Cot.	-	-	63	95	-	-	31	75
Aut. Gr. Ol.	339	329	2 852	41	73	34	8	1 030
Huiles	288	178	120	44	35	40	45	52
Sucre	10 017	9 155	8 444	7 934	8 798	8 299	12 272	9 944
Vins	2 232	2 057	1 561	1 448	1 09	1 286	1 242	1 405
Bière	3 393	4 644	3 720	310	216	120	94	48
Limon. E.M. (5)	429	314	402	339	378	320	171	357
Levures	28	35	36	47	56	67	653	83
Savons	1 371	1 248	1 013	1 037	695	254	329	477

TABL. 3 (suite)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Tabac	48	95	24	92	55	99	279	345
Cigaret.	277	306	297	335	314	319	68	82
Fil Cot.	440	562	557	480	539	710	457	476
Tiss. Cot.	1 318	1 864	1 660	1 043	920	1 257	3 325	1 523
Couvert. Cot.	70	20	124	175	251	153	171	144
Sacs	244	307	361	379	690	527	913	1 295

NOTES.

- (1) - Viandes (et abats) fraîches et congelées, salées, séchées, fumées.
- (2) - Poissons salés et séchés.
- (3) - Racines, manioc, autres tubercules similaires.
- (4) - Fruits frais, secs, noix etc.
- (5) - Limonade, eaux minérales gazeuses.

TABLE 4 - EXPORTATIONS DE PRINCIPAUX PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE DE
HAUTE-VOLTA 1962 - 1969.

(en tonnes)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Bovins	15 041	15 006	15 186	20 033	19 448	20 948	23 490	16 324
Viandes (1)	545	525	467	358	951	1 392	1 737	1 523
Ovins/Caprins	7 212	6 761	4 567	5 201	6 000	6 444	7 604	5 733
Volaille	417	1 347	1 443	1 840	1 445	925	1 359	2 271
Cereales	118	47	619	1 404	1 863	50	820	400
Coton Fibre	707	1 189	1 884	1 947	2 432	5 949	6 314	9 400
Graine Coton	837	1 698	4 042	5 062	1 651	5 567	5 651	8 339
Arachide Decort.	497	3 196	3 267	4 019	5 600	8 851	9 033	6 838
Arachide Non Decort.	130	8	139	5	46	-	3	1
Graine Sesame	} 6089	2 052	8 931	6 972	13 446	2 931	3 448	2 725
Graine Karité						3 366	15 084	12 342
Autres Gr. Oléag.)						131	475	258
Huile Arachide	11	5	60	140	-	55	198	-
Huile Karité (2)	683	316	773	1 283	1 142	136	1 185	1 024
Tourteaux	800	550	530	480	1 038	1 201	506	521
Mangues (3)	42	310	174	317	418	1 530	821	884
Leg. Secs (4)	3 232	436	436	2 001	2 072	447	4 000	4 232
Leg. Frais	1 131	1 258	833	2 664	1 349	1 633	2 073	2 134
Bière	42	236	157	10	416	440	363	409
Savon Ordin.	13	47	-	-	-	7	30	13
Fibres Coton	7	2	1	19	18	57	123	94
Tissus Coton	20	104	143	78	38	33	45	68
Cuir Bov. Fr	229	172	188	249	281	286	303	324
Peaux Ov. Fr.	22	5	21	9	23	70	214	27
Peaux Cap. Fr.	16	21	22	21	52	81	77	63
Peaux Ov. Prep.	14	16	12	5	-	0	-	-
Peaux Cap. Prep.	1	2	14	16	49	25	14	35
Peaux Autr.An. Brutes	11	82	443	32	32	24	17	21

NOTES

- (1) Viandes (et abats) fraîches et congelées.
- (2) Huile brute et raffinée de karité et autres huiles végétales.
- (3) Fruits frais tropicaux, mangues etc.
- (4) Légumes à cosse décortiqués et en cosse.

L'augmentation des tarifs douaniers peut être aussi considérée comme une cause supplémentaire de la diminution de l'exportation, cette fois seulement à la lumière des données statistiques.

Il faut souligner l'importance des importations et exportations des produits d'origine agricole dans le bilan commercial de la Haute-Volta.

Les produits agricoles et alimentaires (plus les fils et les tissus de coton, que nous voulons indiquer, en tant que produits liés avec le complexe agro-industriel "COTON", important pour l'économie voltaïque) occupaient dans l'importation et dans l'exportation totales, la place suivante (en milliers de \$USA et en %) :

Tableau 5

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1962	1966	1969	1962	1966	1969
TOTAUX	34 663	37 580	51 442	7 878	16 148	21 317
PROD.AGR. et ALIM.	9 135	13 588	10 416	5 886	14 828	19 996
FILS et TISS. COTON	4 487	3 444	5 128	47	175	116
PROD.AGR. et ALIM	26%	36%	20%	75%	92%	94%
FILS et TISS. COTON	13%	9%	10%	1%	1%	1%

L'augmentation de l'exportation du coton (fibre et graine) attire l'attention car il s'agit du passage d'une valeur infime en 1962 (2,4%) d'exportations totales et 3% d'exportations des produits d'origine agricole) à une position considérable en 1969 (respectivement 30% et 32%).

La place occupée par la Haute-Volta parmi les pays exportateurs du coton reste toujours insignifiante, mais de faibles possibilités de diversification de production et d'exportation indiquent qu'il faut exploiter même davantage les possibilités offertes par cette branche.

En ce qui concerne les perspectives pour les autres produits d'origine agricole, celles qui pourraient justifier le développement des complexes agro-industriels ou leur création dans les secteurs respectifs, le déficit en viande dans les pays côtiers voisins de la Haute-Volta est surtout à souligner. Ce déficit (pour les pays du Conseil de l'Entente et le Ghana) est évalué actuellement à environ 100 000 tonnes par an, et selon les prévisions, il sera de plus en plus grand au cours des années à venir. L'organisation d'un complexe agro-industriel "VIANDE",

Tableau V bis

Importations et exportations, Haute-Volta, 1962-1969
(en millions de \$E.U.)

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Couverture</u>
1962	34,6	7,9	23%
1963	36,7	9,3	25%
1964	39,6	12,2	31%
1965	37,1	14,9	40%
1966	37,6	16,1	43%
1967	35,7	17,7	50%
1968	40,5	21,2	52%
1969	51,4	21,3	41%

sous forme de Compagnie Nationale de Développement/ contribuera surtout au développement du Nord du Pays, mais il doit englober aussi l'élevage fermier dans les régions centrales de la Haute-Volta. Toute l'attention des organismes gouvernementaux doit être centrée surtout sur ce secteur pour que la Haute-Volta puisse prendre la place qui lui convient dans l'approvisionnement de ce grand marché important vu sa position géographique et son cheptel bovin, ovin et caprin important.

L'attitude du Fonds Européen de Développement en ce qui concerne le financement de nombreux projets annexes est en général favorable.

La réalisation des études nécessaires et la préparation des dossiers sans délai conditionnent la mise en oeuvre de ces projets dont on ne peut pas surestimer l'importance pour l'économie voltaïque.

L'exportation de peaux et cuirs (bruts et préparés) occupe une place non négligeable même actuellement, cependant l'exportation de cuirs et peaux préparés dans une proportion de plus en plus grande est souhaitable afin de mieux valoriser le potentiel représenté par le cheptel national et d'assurer l'emploi de la main d'oeuvre (le développement de l'artisanat). Il faut donc créer un complexe agro-industriel "CUIRS ET PEAUX" en aval du complexe précédent (voir à ce propos les conclusions de l'Expert de la F.A.O., M. M. TH. ZWANKHUIZEN déjà mentionnées).

Dans le domaine des concentrés de tomates les pays de l'Entente et le Ghana représentent une demande d'environ 8 000 tonnes par an et la consommation de ce produit augmente continuellement (le taux d'accroissement est évalué à 12% par an), cela justifie l'implantation d'une usine importante de transformation. Comme nous l'avons indiqué, l'implantation d'une conserverie de tomates à Bobo-Dioulasso (Sud-Ouest du Pays) est prévue et le F.E.D. s'intéresse à la réalisation de cette entreprise, que les pays de l'Entente acceptent comme la part de la Haute-Volta dans le développement concerté de ces pays sur le plan économique.

Pour le secteur fruits et légumes (en dehors de concentrés de tomates) il faut aussi prendre en considération les pays côtiers et dans une certaine mesure même les marchés européens en contre saison. Il y a une place pour organiser un complexe agro-industriel coopératif (dans la région Sud-Ouest du pays) d'une importance moindre, mais non-négligeable, visant la transformation et le conditionnement des fruits et légumes. La transformation notamment des mangues doit être envisagée d'abord à l'échelle expérimentale, mais avec une perspective de création d'un complexe agro-industriel important basé sur la production abondante de ce fruit national (on estime le nombre de manguiers à environ 500 000, dont 400 000 dans le Sud-Ouest, production serait de l'ordre de 50 000 tonnes et en progression constante).

Les perspectives d'exportation de graines oléagineuses et d'huiles végétales ne semblent pas être, à long terme, encourageantes, cependant, des quantités relativement importantes d'arachides décortiquées et d'autres graines oléagineuses sont placées par la Haute-Volta sur les marchés extérieurs. L'organisation du complexe agro-industriel "OLEAGINEUX" - l'approvisionnement croissant grâce aux rendements plus élevés, qualité des produits améliorée - peut contribuer à l'augmentation des apports de ce secteur, surtout en ce qui concerne le beurre de karité et la graine de sésame.

En outre, il faut prévoir l'accroissement de la commercialisation de l'arachide dans la région de l'Est du pays en vue de l'approvisionnement supplémentaire de l'huilerie - savonnerie à Bobo-Dioulasso (malgré son éloignement) et de l'exportation, car c'est une région aux possibilités particulièrement faibles en diversification de l'agriculture. L'implantation d'une huilerie ou bien d'une usine de conditionnement de l'arachide dans cette région doit être prise en considération à condition que les résultats d'une étude du marché extérieur soient favorables. De meilleures perspectives peuvent être envisagées si une qualité impeccable du produit est assurée.

En examinant les marchés extérieurs pour les produits agricoles voltaïques, nous tenons à remarquer que les débouchés pour les noix de cajou sont considérés comme intéressantes. Ce produit peut être obtenu en Haute-Volta (Sud-Ouest du pays) et sa position géographique est relativement favorable. Quoique les plantations d'anacardier n'existent pas encore en Haute-Volta, cette spéculation était déjà envisagée (et même inscrite au Plan-Cadre 1967-1970) mais jusqu'ici le projet n'a pas été réalisé. D'après les éléments recueillis et suivant l'information de l'ONUDI sur l'implantation d'une usine de traitement de noix au seuil technologique et économique inférieur par rapport aux installations réalisées dans d'autres pays, nous allons développer ce sujet plus loin, c'est-à-dire parmi les conclusions finales et recommandations.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

1. Plusieurs éléments essentiels défavorisent la création d'importants complexes agro-industriels en Haute-Volta :

- le milieu naturel défavorable, sauf dans le Sud-Ouest du pays,
- le marché national très restreint,
- la commercialisation des produits agricoles difficile et coûteuse,
- l'énergie très coûteuse,
- les ressources en eau déficitaires,
- l'éloignement de la côte atlantique - plus de 1000 km,
(ligne de chemin de fer).

Les autres possibilités de l'industrialisation du pays étant très limitées, l'organisation des complexes agro-industriels, malgré les conditions naturelles et économiques difficiles, est nécessaire comme un des facteurs du développement économique du pays.

Le bilan des échanges commerciaux est négatif. Parmi les produits d'origine agricole importés en Haute-Volta les plus importants sont les suivants :

sucres - env. 500 millions F CFA /- env. 2 millions dol.US/an,

noix de cola - env. 500 millions F CFA,

farine de froment - env. 400 millions F CFA,

tissus, fils, couvertures de coton - plus de 1000 millions F CFA.

La production nationale du sucre sera assurée par le complexe agro-industriel sucrier à BANFORA /rég.Sud-Ouest/ - plantation de la canne à sucre et sucrerie de capacité de 20-25 000 tonnes par an, ce qui couvrira entièrement la demande nationale de la Haute-Volta et une partie du marché ivoirien.

La culture de blé n'est pas possible dans les conditions naturelles de la Haute-Volta, mais les céréales locales peuvent être en partie transformées avec le blé importé dans une minoterie qui sera localisée également à BANFORA. On ne pourra pas réduire considérablement l'importation de blé. La demande du pain par la population urbaine augmente et cela entraînera très probablement l'augmentation des importations.

Les noix de cola sont consommées par la population de façon générale et il n'est pas facile de remplacer ce produit par un autre que l'on pourrait produire dans le pays.

L'importation des tissus et des fils de coton est très élevée; les chiffres statistiques ne correspondent pas à la totalité des tissus réellement importés en raison de la contrebande. Grâce au développement du secteur coton la valeur d'exportation du coton, y compris la graine de coton, dépasse actuellement la valeur des tissus et fils de coton importés. La filature nationale est à peine lancée, cette orientation doit être suivie afin de couvrir la demande nationale dans une plus grande proportion par la production nationale.

L'importation d'autres produits d'origine agricole est trop limitée pour qu'on puisse penser à la création des complexes agro-industriels importants afin de réduire les importations. Cependant certains projets sont réalisables d'abord à une échelle modeste - nous y reviendrons plus loin.

En ce qui concerne l'exportation des produits d'origine agricole, la Haute-Volta peut alimenter les pays côtiers, ses voisins du Sud, surtout en viande et en concentrés de tomates. La demande, actuellement déjà importante, sera de plus en plus grande dans les années à venir, en raison de la croissance démographique et de l'augmentation des revenus dans les pays côtiers.

Par conséquent les complexes agro-industriels orientés dans ces domaines peuvent être envisagés.

De plus, parmi les produits que l'on peut obtenir en plantation dans les conditions naturelles de la Haute-Volta et pour lesquels des débouchés importants sont à noter, il faut indiquer les noix de cajou. Le projet de plantation a été prévu par le Plan Cadre Voltaïque 1967-1970, mais il n'a pas été réalisé. Dans ce domaine, on peut envisager la création d'un complexe agro-industriel et notamment dans le Sud-Ouest du pays.

Dans les autres branches de l'agriculture voltaïque il n'y a pas de possibilités de créer de grands complexes agro-industriels, composés des usines de transformation des matières premières provenant de leurs propres plantations.

L'exemple du secteur coton, organisé en agriculture voltaïque par la CFTD - comme dans les autres pays africains francophones - sur un autre principe, montre une solution efficace car bien adaptée aux conditions locales et aux besoins du pays. Nous consacrons plus loin un paragraphe à ce secteur, nous limitant ici parmi les remarques générales sur les possibilités de créer des complexes agro-industriels en Haute-Volta, à souligner l'importance du système basé sur la production agricole influencée fortement par l'usine de transformation qui s'approvisionne en matières premières agricoles soit directement soit par l'intermédiaire d'un organisme de commercialisation. Ce système pourra être appliqué dans le cas des plantes oléagineuses, fruits et légumes et dans l'élevage.

2. Les groupements villageois représentent jusqu'ici une structure très vague, mais ils s'implantent progressivement en agriculture voltaïque. Il faut les considérer comme les noyaux de prochaines coopératives agricoles. Les coopératives agricoles ou bien les meilleurs groupements, les plus évolués, que l'on peut agréer comme groupements des producteurs peuvent constituer dans la programmation des complexes agro-industriels un élément essentiel là où les plantations ne sont pas réalisables ou bien là où elles ne suffisent pas pour alimenter une usine de transformation. Le développement coopératif pour lequel l'attitude des agriculteurs voltaïques est souvent favorable - d'après l'expérience de l'encadrement rural dans de nombreuses régions du pays - dépend surtout des cadres convenablement formés. Il faut donc nécessairement réaliser le projet PNUD 1971-1972 sur la coopération agricole, y compris le crédit rural, et de plus il faut assurer les stages pour les organisateurs des coopératives agricoles, surtout dans les pays africains ayant une certaine expérience en développement coopératif agricole.

Les programmes des Centres d'Education Rurale doivent être élargis de façon à assurer aux élèves - prochains encadreurs - une connaissance suffisante des problèmes relatifs à la coopération agricole et à la commercialisation des produits agricoles.

3. La commercialisation des produits agricoles est un des éléments principaux dans le concept des complexes agro-industriels d'un type autre que celui basé uniquement sur les plantations. Le rôle de la SOVOLCOM, organisme national de commercialisation qui existe en Haute-Volta, mais dont le champ d'activité a été réduit lors de la réforme entreprise en 1967, sera de plus en plus grand dans le cas des complexes agro-industriels basés sur les groupements des producteurs. Non seulement la collecte des produits agricoles et leur livraison aux usines de transformation doivent être reprises par la SOVOLCOM, mais aussi l'approvisionnement de la population doit être réalisé par un réseau plus dense et plus efficace que jusqu'ici, afin de créer les besoins, d'inciter les agriculteurs à produire davantage pour vendre davantage. Pour cela les moyens financiers et techniques doivent être assurés à la SOVOLCOM pour qu'elle devienne un des éléments importants de prochains complexes agro-industriels.

La formation des cadres doit être réalisée par les stages à l'étranger pour les agents de la SOVOLCOM ayant une formation et une expérience professionnelle certaine. Afin d'assurer la mise en place d'un réseau adapté aux besoins des complexes agro-industriels, il faut former au moins 5 spécialistes de la SOVOLCOM par les stages, surtout dans ces pays africains où la commercialisation des produits agricoles est bien développée et dans les pays européens où l'approvisionnement de l'industrie agricole et alimentaire est organisé, entièrement ou partiellement, à partir de l'agriculture paysanne.

4. Les aspects géographiques doivent être largement pris en considération dans la programmation des complexes agro-industriels. La réalisation de ce postulat est assurée dans le cas du complexe sucrier de BANFORA, dans le sud-ouest du pays et de celui prévu pour les concentrés de tomates à BOBO-DIOULASSO. Dans le cas d'autres complexes, existants ou prévus, il faut envisager l'organisation des coopératives agricoles et des groupements villageois agréés de façon à réaliser le développement régional planifié dont l'élément le plus important sera la création des complexes agro-industriels - ou l'extension des complexes existants - en fonction des possibilités et des besoins des régions.

Les données statistiques régionales sont peu nombreuses et très peu exactes, mais nous pouvons constater que l'éventail des productions agricoles s'élargit en descendant du Nord vers le Sud du pays. Au lieu de décrire la répartition géographique des principales cultures, nous présentons le schéma suivant :

Nord du pays /climat sahélicon/	mil mil-sorgho <u>mil-sorgho-arachides</u> <u>mil-sorgho-arachides</u> (maïs)
Zone centrale /climat nord-soudanien/	<u>mil-sorgho-arachides-coton-riz-maïs</u> (plantes fourragères, légumes) <u>mil-sorgho-arachides-coton-riz-maïs-karité</u> (plantes fourragères, légumes, tabac)
Sud du pays /climat sud-soudanien/	riz-mil-sorgho-arachides-fruit-légumes karité-plantes fourragères (cane-à-sucre, anacarde, agrumes)

N.B. : Les cultures les plus répandues sont soulignées, les cultures répandues localement, surtout irriguées sont entre parenthèses.

Pour ce qui est de la production animale, la situation est inverse, quoique les plus grandes possibilités pour les cultures fourragères sont dans le Sud. Le Nord offre des possibilités plus importantes pour l'élevage, car la trypanosomiase n'empêche pas son développement comme dans la partie sud du pays. Dans la zone centrale on constate souvent le métissage des bovins zébu du Nord et de taurins du Sud. La lutte étiologique et les trypanocides peuvent favoriser le développement de l'élevage même dans le Sud du pays, mais les proportions de densité de bétail resteront probablement les mêmes que jusqu'ici, où on compte :

environ 16 bovins et 24 petits ruminants par 100 ha dans le Nord,
" 11 " 16 " " " - zone centrale,
" 5 " 9 " " " - dans le sud.

Dans la partie est de la zone centrale la densité du bétail est localement beaucoup plus élevée que dans le Nord du pays.

Pour l'avenir il faut envisager la construction d'un abattoir industriel à DORI, région du Nord, où l'élevage représente pratiquement la spéculation agricole unique.

Dans la région Est, dans un avenir encore plus éloigné, un abattoir industriel à KOUPELA, à proximité du marché principal aux bestiaux à FUYTENGA sera à réaliser, ainsi que dans la même région une huilerie à FADA-N'GOURLA, où les excédents importants des arachides doivent être traités sur place au lieu d'être transportés, à coût élevés, vers les centres de transformation, localisés surtout dans le Sud-Ouest du pays. A longue échéance, une usine d'égrenage devrait transformer le coton, dont la culture peut être étendue dans cette région aux faibles possibilités pour la diversification des productions agricoles.

De plus, il faut souligner avec satisfaction qu'il était très juste, du point de vue géographique, d'avoir localisé de nouvelles usines d'industrie agricole et alimentaire à BANFORA et à KOUDOUGOU, donc dans d'autres centres que OUAGADOUGOU et BOBO-DIOULASSO, jusqu'ici les seuls qui disposaient de certaines capacités de transformation des produits agricoles.

5. Le secteur viande joue un rôle essentiel dans l'économie voltaïque et comme nous l'avons indiqué au chapitre 4, page 17, la demande de viande dans les pays côtiers voisins de la Haute-Volta justifie une politique d'extension de l'élevage et de l'exportation, surtout de la viande, sur ces marchés. Les études portant sur le ranching, qui peut être considéré comme l'élément indispensable du complexe agro-industriel bétail-viande, n'aboutissent pas jusqu'ici à des conclusions encourageantes au point de vue économique, les investissements étant très importants. On attend les conclusions finales de ces études, mais dès à présent nous sommes convaincus que le complexe agro-industriel dans ce secteur peut être réalisé en Haute-Volta progressivement à partir de l'élevage traditionnel, à condition que des actions concertées visent l'amélioration de l'élevage même : croisements, alimentation, abreuvement, études agrostologiques, problèmes sanitaires-vétérinaires, de la commercialisation : qualité des animaux vendus, aménagement de routes et parcs de bétail, et ensuite de la transformation : abattoir industriel à OUAGADOUGOU, d'une capacité de 8 à 12 000 tonnes, qui devait être construit pendant le Plan 1967-1970, actuellement les investissements, portant sur 520 millions F CFA, sont prévus pour une construction en 1971-1972; à notre avis il faut retenir une capacité plus grande pour les deux abattoirs cités, et surtout il faut réaliser la construction de l'abattoir de OUAGADOUGOU sans délai. L'exportation des animaux vivants doit être remplacée de plus en plus par l'exportation de la viande congelée.

L'abattoir comme élément du complexe agro-industriel bétail-viande sera alimenté surtout par l'élevage traditionnel. De plus les ranches aménagés pour l'élevage de jeunes bovins pourront assurer partiellement les livraisons à l'abattoir, mais leur rôle principal doit consister l'amélioration du cheptel bovin chez les éleveurs.

En considérant l'organisation du secteur bétail-viande comme complexe agro-industriel, il faut prévoir l'extension de la transformation des cuirs et peaux grâce à l'augmentation du taux d'exploitation du bétail et au changement des proportions actuelles entre les animaux vivants et la viande exportée. De plus, l'artisanat local pourra utiliser les cuirs et peaux de caprins préparés - les débouchés pour les produits d'artisanat africain peuvent être considérablement développés. Mais le problème de la qualité de cuirs et peaux se pose. Nous pouvons rappeler ici seulement les propositions de M. M.Th. ZWANKHUIZEN, fonctionnaire régional des services agricoles de la FAO, qui était en mission en Haute-Volta au mois de novembre 1969, au sujet de la promotion professionnelle nécessaire dans ce domaine.

La production des aliments de bétail constitue un des éléments du complexe bétail-viande, quoique la production des aliments aura lieu surtout dans le complexe agro-industriel céréalier. L'augmentation du poids moyen des animaux de boucherie et du taux d'exploitation dépendent surtout des changements dans le domaine de l'alimentation des animaux. Le complexe bétail-viande peut et - dans le contexte voltaïque - doit être créé à partir des structures actuelles de l'élevage, mais le système de l'élevage et surtout de l'alimentation de bétail doivent être modifiés profondément. On estime que les éleveurs consacreront une partie des recettes - augmentées par suite d'une meilleure valorisation des animaux par l'abattoir moderne de OUGADOUGOU - aux achats des aliments afin de protéger le cheptel pendant la période la plus défavorable ou bien afin d'augmenter les recettes par les ventes des prix élevés en fonction de la qualité.

Nous ne développons pas ici nos recommandations concernant ce secteur, sans doute d'une première importance pour l'économie voltaïque, parce que nous partageons les conceptions qui seront exposées dans le rapport en préparation pour le FAC comme un des éléments de construction du prochain plan voltaïque. Nous avons pris connaissance des grandes lignes de ce rapport en ce qui concerne les voies de développement de l'élevage, avec le projet de l'organisation de l'Organisme Régional de Développement (ORD) du Sahel et avec le projet de la Compagnie Voltaïque du Développement des Productions Animales. La réalisation de ces projets correspond à ce que nous entendons sous la notion du complexe agro-industriel en application à l'élevage en Haute-Volta à l'étape actuelle de son développement.

Nous soulignons seulement que le complexe agro-industriel bétail-viande doit être réalisé sans délai pour que la Haute-Volta puisse jouer son rôle dans les cadres de la Communauté économique du Bétail et de la Viande, qui vient d'être créée et dont le siège est dans la capitale voltaïque. Nous avons montré l'importance du déficit en viande dans les pays du Conseil de l'Entente et au Ghana, déficit qui est évalué actuellement à environ 100 000 tonnes par an.

Nous tenons à souligner d'une part, le rôle des investissements hydrauliques dans la réalisation du projet proposé, et d'autre part, le rôle de l'élevage fermier en tant qu'un élément du complexe agro-industriel bétail-viande. Dans les programmes des Centres d'Education Rurale et d'autres centres de formation des encadreurs il faut augmenter considérablement la proportion du temps consacré aux problèmes de l'élevage : production fourragère, conservation des fourrages, traction animale, organisation des groupements des producteurs, commercialisation des produits animaux.

Nous ne voyons pas de possibilités de développer un complexe agro-industriel avicole. L'activité du Centre Avicole de OUAGADOUGOU doit être élargie considérablement afin de moderniser l'aviculture voltaïque. La ration alimentaire peut être beaucoup améliorée par l'accroissement de la consommation des oeufs limitée jusqu'ici dans plusieurs régions par les interdits; il serait nécessaire de développer les actions dans les écoles et au sein des organisations féminines. Il serait difficile de remplacer actuellement l'exportation de la volaille de basse-cour sur les marchés côtiers par l'exportation de la volaille morte, mais il faut moderniser l'exportation de la volaille (plus de 2 200 tonnes en 1969) et étudier le marché pour la viande de la volaille dans la perspective au-delà de 1975.

6. Le complexe agro-industriel laitier peut être envisagé, mais à une petite échelle, étant donné que le marché intérieur est jusqu'ici restreint et que le volume de la production laitière locale est encore insuffisant. Cependant nous avons constaté que le lait est vendu dans les marchés locaux, dans les grandes villes et même à la campagne. La population apprécie de plus en plus le lait dans l'alimentation et le consomme surtout sous la forme du lait caillé. Le projet d'une laiterie de faible capacité - 5 000 litres/jour - était inscrit dans le Plan - Cadre 1967-1970, mais il n'a pas été réalisé. D'après le projet, cette laiterie traiterait uniquement le lait en poudre importé. On considère que la collecte du lait local s'effectuerait au détriment de l'alimentation des veaux, ce qui empêcherait le développement de la production de la viande. Cela est parfaitement vrai au niveau actuel du rendement laitier, mais l'amélioration de l'alimentation grâce au développement de la production et de la conservation du fourrage et le changement de la composition raciale des troupeaux, entraîneront l'augmentation du rendement et permettront d'entamer la collecte du lait.

Nous supposons la spécialisation de certains groupements villageois en production laitière, surtout aux alentours de grandes villes, en particulier dans la région de BOBO-DIULASSO, où la production fourragère est plus facile à développer, et aussi dans la région de OUAGADOUGOU. D'après les évaluations, la vente du lait au marché de BOBO-DIULASSO s'élève déjà à environ 200 000 litres par an, soit à environ 600 litres par jour.

Les problèmes d'hygiène doivent être résolus, ainsi que ceux de l'équipement nécessaire (refroidissement du lait, transport frigorifique) Cependant quelques expériences en ce domaine, acquises dans les pays de la même grande zone géographique, mais dans des régions généralement encore moins favorables à la production fourragère et à la collecte du lait, comme p.ex. au Nigeria, montrent qu'il est possible d'organiser un complexe agro-industriel laitier en Haute-Volta, au début à une échelle très limitée, ce qui correspond à la capacité prévue pour la laiterie à OUAGADOUGOU. La transformation du lait en poudre importé serait au début dominante, puis les proportions changeraient progressivement, jusqu'au moment où le lait en poudre importé assurerait seulement l'approvisionnement d'appoint de la laiterie pendant les périodes creuses de la production laitière locale. Il est souhaitable de prendre contact avec les pays voisins qui ont entrepris la collecte et la transformation du lait local - toujours à l'échelle modeste - et assurer quelques stages pour le personnel de la prochaine laiterie / ou des prochaines laiteries - l'étude de l'implantation d'une laiterie à BOBO-DIOULASSO, essentiellement de la même taille que celle prévue pour OUAGADOUGOU, est à entreprendre sans délai.

7. Dans le domaine des fruits et légumes nous constatons que le projet d'une conserverie de tomates (Plan-Cadre 1967-1970, localisation BOBO-DIOULASSO, capacité: 2000-3000 tonnes de concentré de tomates, marché: pays du Conseil de l'Entente) n'a pas été réalisé selon les prévisions. Néanmoins ce projet présente un grand intérêt pour la Haute-Volta, qui peut organiser un complexe agro-industriel à partir de la production locale et assurer la livraison de concentrés de tomates, dont la demande réelle s'élève à plus de 5 000 tonnes par an pour les 5 pays du Conseil de l'Entente. Le projet est accepté par le Conseil de l'Entente et son financement est assuré par le FED.

D'après les projets, l'approvisionnement de la conserverie en matière première sera assuré en 1/3 par la plantation propre à l'usine, le reste par la production de tomates dans la région. A notre avis, il faut s'adresser ici à la structure coopérative qui existe dans la région et coordonner les essais variétaux indispensables, établir en commun le calendrier de livraisons, tant des tomates que d'autres légumes et fruits qui doivent être aussi traités, afin d'augmenter le taux d'exploitation de l'équipement de l'usine.

En particulier la transformation des mangues doit être commencée, d'abord à l'échelle artisanale. Il faut tirer des conclusions au sujet de l'utilisation des mangues en Haute-Volta d'après les expériences acquises dans les autres pays et en particulier aux Indes, ainsi que d'après les essais particuliers en Haute-Volta et ensuite grâce à une action spéciale qui doit être entreprise à cet effet. Il faut notamment décider des modes de transformation qui conviennent le mieux du point de vue matière première, coûts, débouchés. Ce sont peut être les tranches de mangues au sucre qui trouveraient des débouchés le plus facilement. Les études théoriques ne peuvent pas donner une réponse ferme à ces questions. Selon les résultats de cette action, on pourra charger la conserverie de tomates de la transformation des mangues, ou bien on pourra continuer la production expérimentale dans le cadre de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de BOBO-DIOULASSO (URABO) afin d'examiner et d'augmenter la demande intérieure et de rechercher progressivement des marchés extérieurs. Les disponibilités en mangues sont si importantes qu'il faut multiplier les efforts pour aboutir aux décisions le plus tôt possible. Les besoins financiers de l'URABO en certains investissements et essais doivent être couverts. L'exportation des mangues fraîches par l'URABO est une activité intéressante, mais tout-à-fait marginale, il faut la continuer en expédiant sur les marchés lointains le meilleur produit; la présentation doit être améliorée, étant donné que les prix de vente en France sont élevés; les autres marchés potentiels sont aussi à rechercher.

La production de jus d'agrumes est discutée en Haute-Volta, une firme étrangère s'intéressant à ce projet. La réalisation correspondrait à l'orientation générale sur l'établissement des complexes agro-industriels. D'après les études sur l'aptitude du milieu naturel pour la culture des agrumes on peut envisager des plantations, mais on sait déjà qu'il s'agit uniquement de culture sous irrigation. Mon opinion serait plus favorable à ce projet si une étude supplémentaire confirmait les possibilités de transformations de petits citrons locaux au goût spécifique et agréable. Il n'y a pas jusqu'ici d'évaluations sur le nombre des limoniers devant ces petits citrons, mais on considère qu'ils sont nombreux, ces fruits sont souvent sur les marchés locaux. L'étude de l'implantation d'une usine, localisée dans le Sud ou dans le Sud-Ouest du pays, alimentée à la fois par la plantation et par la livraison de citrons locaux est à entreprendre sans délai afin d'introduire ce projet dans le plan économique 1972-1975 le cas échéant. Cette étude doit contenir la prospection des marchés pour le jus de fruit; on peut compter sur certains débouchés dans les pays côtiers. Les coopératives de maraichers, groupées à l'URCABO, peuvent être considérées comme le noyau d'un autre complexe agro-industriel fruits-et-légumes, parce que à part la production de tomates pour la conserverie, le conditionnement et l'expédition des tomates et des fruits (mangues) les meilleurs, on peut envisager la transformation des légumes sous des formes adaptées aux exigences du marché local et de celui des pays côtiers. La transformation de certains légumes dont la consommation est répandue, comme oignons, haricots, autres légumes séchés, potages en sachets, sauces - éventuellement contenant différentes proportions de viande - pourra trouver un débouché très important puisqu'il s'agit de l'alimentation quotidienne de la population. Mais il faut commencer ici également d'une manière artisanale avec une vision du développement prochain de ce secteur on fonction des marchés.

8. La transformation de noix de cajou peut être envisagée parce que les conditions naturelles permettent de localiser une plantation de l'anacardier dans le Sud-Ouest du pays, où cet arbre existe dans les jardins. Il y a aussi quelques petites parcelles expérimentales à DINDERESSO près de BOBODIOULASSO. Les débouchés sont considérés comme sûrs; on estime que la consommation peut augmenter d'environ 50 % dans les 10 prochaines années.

Une plantation était prévue dans le Plan-Cadre, mais jusqu'à 1970 ce projet n'a pas été réalisé. D'après la capacité minimum de l'usine de transformation la plantation était prévue sur 7.000 ha dans la forêt classée et sur 5.000 ha dans les vergers privés et aux collectivités, pour assurer au bout de quelques années une récolte d'environ 10.000 tonnes. Le seuil technologique et économique est nettement plus bas (500 tonnes) dans le cas d'une nouvelle technologie, proposée par une firme britannique, dont les renseignements ont été transmis par l'ONUJI au Représentant Résident du PNUD en Haute-Volta, au Gouvernement et aussi à l'expert. Pour obtenir le minimum de 500 tonnes des noix de cajou au bout de 5 - 6 ans, il faut disposer d'une plantation de 1.500 ha. L'étude préparatoire sur le traitement des noix de cajou doit répondre à la question de la récolte actuelle et d'ici dans 5 ans dans les jardins. Cette quantité supplémentaire - si elle est assez importante - pourra justifier l'implantation de l'usine de transformation avant 5 ans. Le financement d'une plantation expérimentale de 500 ha est assuré par le FAC, - malheureusement les crédits n'ont pas été débloqués jusqu'au mois de juillet 1970, et il n'y a pas jusqu'ici de travaux sur le terrain, cependant les semailles devaient avoir lieu au début du mois de juillet.

Le FAC considère cette première plantation comme expérimentale avant d'étendre le projet sur 10 - 12.000 hectares. Au cas où la plantation de 500 ha n'assurerait pas le minimum nécessaire pour l'usinage des noix, il faudrait étudier l'état des parcelles expérimentales et des arbres en vergers, les plantations du Nord-Dahomey (4 000 hectares en plantations nouvelles) et tirer des conclusions pour établir le dossier afin de trouver les possibilités du financement des trois plantations à 500 hectares (coût: 75 millions F CFA, soit environ 270.000 dollars).

L'introduction de l'usine de transformation des noix de cajou dans le plan suivant (jusqu'à 1975) permettrait de créer un complexe agro-industriel intéressant en ce qui concerne l'emploi, les exportations, la valeur ajoutée. Ce projet offre une des possibilités de diversification, en général très rares dans les conditions de la Haute-Volta.

./...

Au cours de l'étude que nous venons de proposer il faut prendre en considération les recommandations de M. H. Th. ZWANKHUIZEN (FAO) à ce sujet. Il serait aussi très utile de demander une consultation de l'expert de l'ONUDI M. RUSCK qui a étudié les possibilités de créer une usine de traitement des noix de cajou au Dahomey en septembre 1969.

La FAO a publié une étude de M. D.C. RUSSEL sur le traitement des noix de cajou. L'opinion de M. RUSSEL au sujet du projet voltaïque serait également très utile.

9. Nous avons constaté plus haut que le secteur coton montre des possibilités d'organisation de complexes agro-industriels dans les conditions de l'agriculture primitive, dispersée. L'intégration de la production du coton par une entreprise qui s'occupe de l'égrenage et de l'exportation a conduit à des résultats remarquables (voir informations sur les exportations, chapitre IV, p. 17). L'encadrement des cultivateurs est confié aux agents de la CFDT, qui assure les moyens de production, surtout en ce qui concerne les semences (variétés sélectionnées), et collecte le coton selon un calendrier connu des agriculteurs et par ses propres moyens de transport.

L'action en ce domaine dure depuis longtemps, mais à la suite de cette expérience, on peut étendre ce système sur les autres secteurs où les complexes agro-industriels sont à créer. Grâce à l'expérience acquise dans le domaine du coton, les réalisations dans d'autres secteurs peuvent être plus faciles, plus rapides, et notamment en coopération avec les groupements villageois qui créeraient en agriculture une structure rendant possible l'intégration verticale. C'est pourquoi nous avons souligné fortement le rôle des groupements villageois au début de nos conclusions et recommandations.

Les résultats encourageants dans le domaine du coton indiquent qu'il faut continuer le développement de ce secteur. La CFDT prévoit l'implantation de nouvelles usines d'égrenage au fur et à mesure de l'accroissement de la production du coton. Dans la zone centrale, la culture peut être encore étendue vers l'Est, où jusqu'ici il y a peu de coton en culture, mais où les conditions sont favorables et seule l'organisation de la production et de la collecte est nécessaire. La production cotonnière est développée dans ces régions où l'encadrement est confié, dans le cadre des ORD, à la CFDT. Pour les régions de l'Est, il faut que leurs ORD entreprennent l'action dans la même direction,

./...

en contact étroit avec la CFDT en ce qui concerne la collecte du coton. Prochainement un complexe agro-industriel cotonnier pourra être envisagé à FADA-N'GOURMA (voir les aspects géographiques, Chapitre V. 4, p.24), si une production suffisante est atteinte dans la région (5.600 tonnes par an). Le développement de l'industrie textile voltaïque - la première usine, à KOUDOUGOU, ne marche que depuis l'année passée - est indispensable, le marché intérieur potentiel étant très large ainsi que les marchés extérieurs, pays côtiers et Niger présentant un intérêt certain de ce point de vue.

10. Les perspectives d'exportation des graines oléagineuses africaines sont menacées par la production grandissante du colza, du tournesol, de certains produits chimiques de substitution, mais il y a toujours des possibilités d'exportation surtout pour les produits de qualité.

La moyenne pour l'exportation des graines oléagineuses, sans graine de coton, était en 1962-64 d'environ 8.000 tonnes par an, et en 1966-68 d'environ 22.000 tonnes par an. L'exportation du sésame doit être examinée soigneusement. Les groupements villageois orientés sur la production du sésame sont à organiser.

D'autre part la transformation des graines oléagineuses existe et sera développée au moins afin de traiter les graines de coton. Cette industrie traite également les arachides et les noix de karité, produits de cueillette pour lesquels les recherches des débouchés extérieurs peuvent être couronnées de succès.(1)

Il faut prévoir l'extension de cette industrie et l'organisation de complexes agro-industriels oléagineux dans la région de BOBO-DIOULASSO (huilerie-savonnerie ancienne et nouvelle en construction, augmentation des rendements et amélioration de qualité par les groupements des producteurs spécialisés) et ensuite à FADA-N'GOURMA, dans la région Est, où la production régionale justifie l'étude d'implantation d'une huilerie avec les mêmes tâches pour les groupements villageois.

(1) Jusqu'ici le beurre de karité est exporté sur le Japon et sur quelques pays européens. L'amélioration de la conservation du karité dans le cadre d'une action des groupements villageois spécialisés est nécessaire afin d'augmenter l'exportation.

11. Dans le domaine des céréales le problème de l'augmentation des réserves céréalières se pose, ainsi que celui de l'importation de la farine de blé, 13-14.000 tonnes par an, soit 1,5 million de dollars EU. L'importation de la farine est pratiquement inévitable, mais la politique céréalière prévue par l'Office de Céréales, et la réalisation de la minoterie à BANFORA dans le Sud-Ouest, conduiront à l'amélioration de la situation dans ce domaine. Il faut considérer la minoterie comme le noyau d'un complexe agro-industriel, dont la partie agricole sera organisée par l'Office de Céréales et par la SOVOLCOM, la collecte s'appuyant surtout sur les groupements des producteurs. La partie industrielle doit comprendre aussi la production des aliments de bétail - le complexe agro-industriel bétail-viande représentera une demande considérable. L'usine d'aliments du bétail, dont la construction doit être envisagée en même temps que de la minoterie, traitera les sous-produits d'autres complexes agro-industriels: utilisation des tourteaux de coton, d'arachide, exportés jusqu'ici, récupération du sang, des os.

Nous ne traitons pas ce sujet en détail étant donné qu'un expert de l'ONUDI, M. AMPHLETT, était en mission en Haute-Volta au mois de juin 1970 pour étudier sur place le projet de minoterie.

Les rizeries nouvelles, prévues dans les plans, doivent être réalisées malgré la sous-utilisation de la rizerie SISALIA à BOBO-DIOULASSO. La production du riz monte grâce à l'aménagement des plaines et des bas-fonds en rizières. La consommation augmente et la production des rizeries sera orientée vers les marchés nationaux. L'activité concertée de l'Office de Céréales et de la SOVOLCOM qui doit collecter le riz surtout des groupements villageois reconnus, soit des coopératives agricoles, peut assurer les livraisons du riz paddy à ces usines. La localisation de nouvelles rizeries à OUAGADOUGOU et KOUDOUGOU est bonne.

12. La programmation des complexes agro-industriels exige une bonne connaissance des volumes et de la localisation des productions agricoles dans le pays. Il faut étudier les bilans production-consommation par produits et par régions. Les études des marchés locaux et de la consommation, les données précises sur le commerce extérieur, etc. sont également indispensables. Il faut prendre les mesures nécessaires pour créer la statistique agricole en Haute Volta et assurer les moyens financiers à cet effet. Nous avons parlé des méthodes simples n'assurant que l'approximation des données de base en statistique agricole, mais - à notre avis - cette approximation pourrait déjà bien servir à la programmation des complexes agro-industriels.

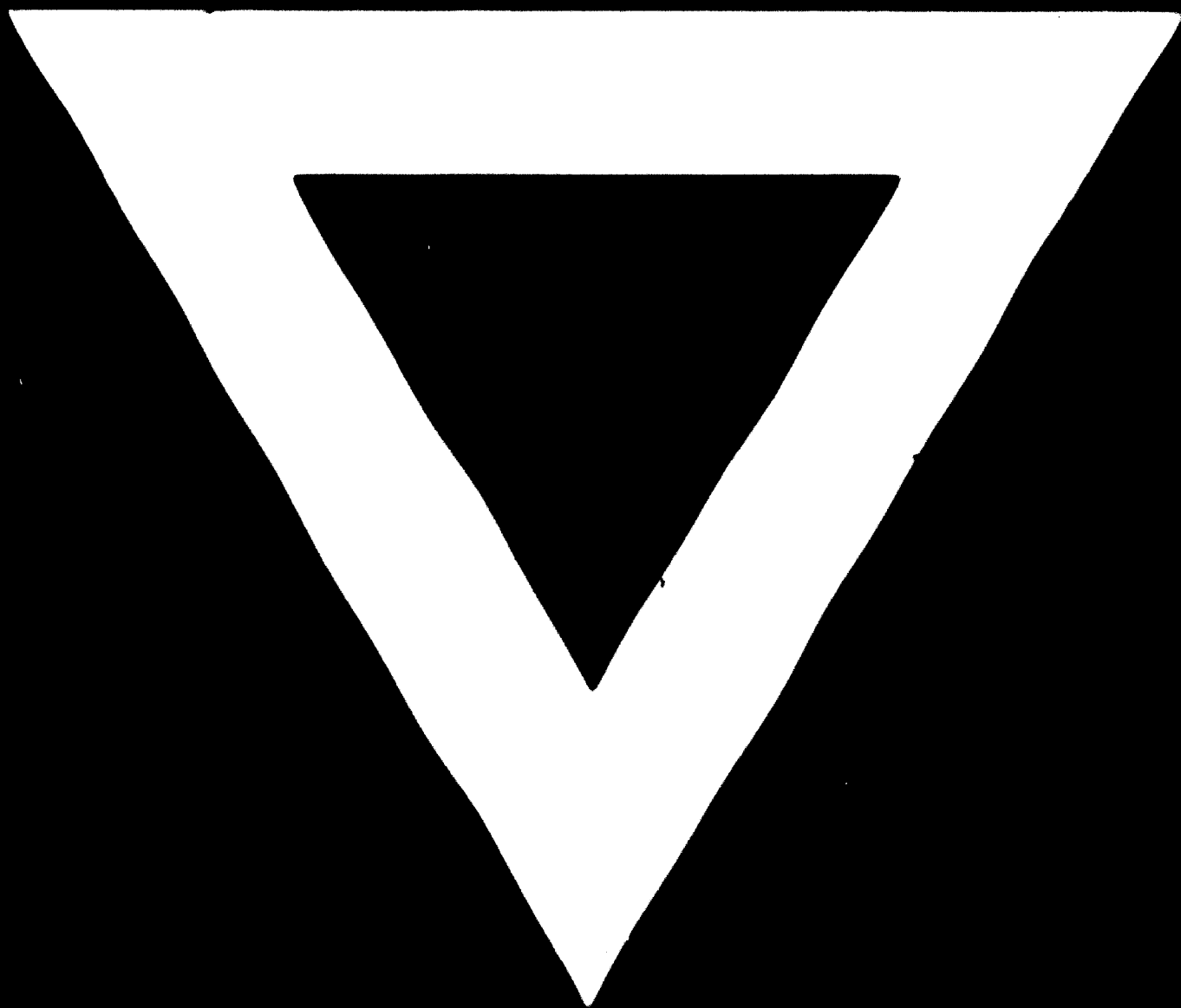
./...

Une section des études des marchés internationaux au sein de la Direction du Commerce Extérieur, au Ministère des Finances et du Commerce de la Haute-Volta, faciliterait la programmation des agro-industries puisque souvent c'est le manque de renseignements sur les débouchés qui freine certaines réalisations.

Le renforcement de la Direction du Développement Industriel au Ministère du Plan et des Travaux Publics est souhaitable afin d'assurer la réalisation de nombreux projets en industrie agricole et alimentaire, prévus et non-réalisés au cours de Plan-Cadre 1967-70, ainsi que des projets nouveaux, d'autant plus qu'une fois le principe d'agro-industrie adopté il ne s'agit plus seulement de l'implantation de certaines nouvelles usines d'industrie alimentaire, mais de la réalisation des projets coordonnés en agriculture, en commercialisation et en industrie. Une concertation de programmes, de financements, de formation de cadres etc. entre cette Direction et la Direction du Développement Rural, Direction de l'Élevage, Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural, Direction des Eaux et Forêts - est donc indispensable. Au moins un spécialiste voltaïque doit s'occuper uniquement de la programmation des complexes agro-industriels.

Au cours des premiers jours de sa mission l'expert fût en contact avec un spécialiste de ce genre, qui fut ensuite détaché au complexe DANFORA sucrerie et minoterie, dans le Sud-Ouest du pays. Cette décision était en soi probablement tout à fait juste, cependant on peut croire que l'utilisation du temps de l'expert en mission serait plus efficace dans le cas de la collaboration permanente avec un homologue bien introduit aux problèmes agricoles et industriels de la Haute-Volta. Il faut regretter aussi que le successeur du spécialiste, dont nous venons de parler, ne viendra que dans plusieurs mois. C'est pourquoi nous rappelons notre recommandation concernant le renforcement de la Direction du Développement Industriel afin de réaliser le programme de développement des complexes agro-industriels dans le cadre de la planification économique en République de Haute Volta.

G-582



84.12.12

AD.86.07

ILL5.5+10